
SECRETIARIAT GENERAL-----
DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES-----
DIVISION DU PERSONNELREPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

du 4/5/84

RECTIFICATIF N° 84/421 /ETR-SG/DAF
DP du 6/10/83 portant nomination du
Personnel Diplomatique en qualité de
Secrétaire d'Ambassade.

A l'article 1er du Décret précité page 4

(/ I S A S :

AU LIEU DE :

D.F.P.

D.G.B.

D.C.F.

AMBASSADE	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS	GRADE
YAOUNDE	NGALELA Louis	Premier Secr	Instituteur
	ANGO Emile Gentil	Deuxième -"	Inst. de 4è échelon

LIRE

AMBASSADE	NOMS ET PRENOMS	FONCTIONS	GRADE
YAOUNDE	ANGO Emile Gentil	Premier Secrétaire	Inst. de 4è éch.
	NGALELA Louis	Deuxième Secrétaire	Inst.

Le Reste sans Changement.-

BRAZZAVILLE, le 4 Mai 1984

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef
de l'Etat, Président du Conseil
des Ministres,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Affaires
Etrangères,Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-Pierre N Z E.-Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSIONA.-Itihi OSETOUMBA LEKOUNZOU.-AMPLIATIONS :

PR.....2	MTPS.....2	DIV/PE.S.....3	AMBASSADES PARIS
PM.....2	NF.....2	INTERESSE.....1	NOSSOU.....4
CAB/DAE.....2	DGTFP/DFP.....4	SGCM/BC.....2	JORPC.....2
SGRE.....2	DGB.....2	DOSSIER.....5	